



D 2022-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 7 juin, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 juin 2022.

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Jérôme GINOLLIN.

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Objet : Création d'un emploi d'adjoint technique, contractuel, à temps complet

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint technique du 15 juin 2022 au 15 octobre 2022, non permanent, à temps complet, permettant de renforcer le Service Technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts de la commune (tonte, arrosage, ...), la préparation des fêtes, ...

Le Maire propose de fixer sur la base de l'indice majoré 400 de la fonction publique territoriale (indice brut 457) la rémunération de ces emplois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses alinéas 34 et 3, 1°,
- Considérant la nécessité des besoins du service technique

DÉCIDE à l'unanimité :

La création d'un poste d'adjoint technique du 15 juin 2022 au 15 octobre 2022, non permanent, à temps complet, permettant de renforcer le Service Technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts de la commune (tonte, arrosage, ...), la préparation des fêtes, ...

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,



Serge TICHKIEWITCH